



## FICHE PODCAST N°6

### 17 JUILLET 2024

En 2023, 20% des détections positives au contrôle antidopage des chevaux de course étaient imputables à une contamination alimentaire. Ce taux varie selon les années entre 10 et 30% des détections. Régulièrement, ces cas positifs proviennent de l'ingestion d'un aliment concentré (grains, granulés, floconnés...) contaminé par des substances prohibées. Les contaminations par le biais des fourrages et de la litière font l'objet d'un autre podcast.

Il existe dans la nature un certain nombre de végétaux qui contiennent des substances actives qui rentrent dans la catégorie des substances prohibées comme, par exemple, la caféine ou la morphine... Si ces végétaux sont incorporés dans l'aliment, en général de manière accidentelle, ils peuvent rendre un cheval positif au contrôle antidopage.

Si les chevaux sont nourris en alimentation traditionnelle avec des céréales, il faut **bien regarder les grains au moment de la livraison et de la distribution pour vérifier l'absence de graines différentes de celles attendues.**

Si les chevaux sont nourris avec un aliment industriel, il est en revanche souvent impossible de voir à l'œil nu si la composition de l'aliment est conforme. Toutefois, en cas de livraison en vrac, il faut **vérifier que l'aliment livré est bien celui qui est attendu.**

Il est recommandé de **conserver une centaine de grammes de l'aliment industriel livré pendant au moins un mois et demi après la fin de sa consommation.** En effet, pour chaque cas positif, une enquête est effectuée pour comprendre l'origine de la positivité et, selon la substance identifiée, l'aliment consommé par le cheval à cette période pourra être analysé.

Au regard des codes des courses, c'est l'entraîneur qui est responsable de l'alimentation de son cheval. Toutefois, lorsque l'enquête prouve qu'il s'agit d'une contamination alimentaire, le cheval est distancé, le prix gagné rendu, mais, en général les commissaires n'infligent pas d'amende à l'entraîneur. Charge à lui de se retourner contre le fabricant d'aliment ou contre le transporteur pour obtenir un dédommagement.

L'alimentation est le carburant du cheval athlète ; elle doit être d'une qualité irréprochable pour apporter la meilleure santé aux chevaux et les accompagner dans leurs performances.

Les marques adhérentes au CNEF (club de nutrition équine française) sont engagées dans un processus qualité performant et apportent à ce titre des garanties en termes de contrôle et de traçabilité des aliments.